



# AMAP LA PÊCHE DE SEB

## Contrat d'engagement pour la saison 2024

Entre l'adhérent (nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Numéro d'adhérent ODAMAP :

Obligatoire

--	--	--	--	--	--	--	--

AMAP émettrice Deux 1<sup>ères</sup> lettres du nom S é q u e n c e

Téléphone : \_\_\_\_\_

Et le pêcheur: Monsieur Sébastien Hyacinthe 73 route de sussions 74200 MARIN / 06 62 63 46 96

Lieu de distribution : Annemasse, 36 rue du Château Rouge   
Vallée Verte (covoiturage adhérents)

La saison de pêche 2024 durera 33 semaines. **Cependant, il n'y aura que 23 distributions hebdomadaires réparties du mardi 20 février au mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 : d'une part il n'y aura pas de distribution les 7, 14 et 21 mai ainsi que les 20 et 27 août, d'autre part le pêcheur se garde 5 semaines de battement en cas de mauvais temps, d'imprévus, etc ...La date de fin de distribution pourra donc être avancée.**

**Le pêcheur s'engage** à prévenir au plus tard la veille au soir s'il ne peut pas livrer en cas de mauvais temps

Je participe au panier solidaire :  Aidant (montant choisi minimum 616€/part ou 308 €/demi-part)  
 Aidé (j'ai un quotient familial inférieur à 1500, soit ..... la somme due vous sera communiquée par la suite quand les inscriptions seront closes).  
 Je ne participe pas au panier solidaire (615 €/part ou 307,5 €/demi-part)

pour une demi-part hebdomadaire de 2/3 portions : .....chèques de .....euros soit ..... € pour la saison  
 pour une part hebdomadaire de 4/6 portions: .....chèques de .....euros soit ..... € pour la saison  
**Chèques à l'ordre de Sébastien Hyacinthe** (encaissés fin février et mi-juillet)

Il n'y a pas de report possible en cas d'absence : c'est le moment d'en faire profiter vos amis. Les produits non retirés sont offerts à l'association Ancre en fin de distribution.

Le contrat est à déposer dans la boîte à contrats au local d'Odmap ou à envoyer à l'adresse suivante : RIFFART La pêche de Seb 35 chemin de la Croze 74100 JUVIGNY

**Pour faciliter le travail des bénévoles aucun contrat ne doit être envoyé directement au producteur.**

### L'adhérent s'engage

- à prendre ou faire prendre au local 36 rue du château rouge le mardi de **18h15 à 19h45** son panier hebdomadaire
- à assurer au moins une distribution par saison de pêche
- à accepter les aléas de la pêche sur la nature ou le volume du contenu du panier
- à trouver un remplaçant en cas de départ anticipé
- à régler sa cotisation 2024 à Odmap à partir du 1<sup>er</sup> janvier

Fait en 2 exemplaires (Adhérent, pêcheur)

A ..... le .....

Signature de l'adhérent

A Marin le,

Signature du pêcheur